



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/39/819
S/16859

12 décembre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 68, 69, 123, 124 et 129 de
l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE
SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE
DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES ; RAPPORT DU COMITE
SPECIAL DE L'APPLICATION DES
DISPOSITIONS DE SECURITE COLLECTIVE
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre en date du 11 décembre 1984 adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan à Kaboul a été convoqué le 9 décembre 1984 au Ministère des affaires étrangères où le responsable du Premier Département politique lui a notifié ce qui suit :

"Les autorités pakistanaises ont récemment déclaré que les 26 novembre et 31 décembre 1984 des avions afghans avaient prétendument violé l'espace aérien pakistanais au-dessus du village d'Arando (district de Chitral) et

A/39/819

S/16859

Français

Page 2

bombardé la région. Elles ont aussi prétendu que, le 1er décembre 1984, des avions afghans avaient pénétré dans l'espace aérien de la province du Baluchistan et étaient retournés en Afghanistan.

Tout en considérant que ces dernières allégations des autorités pakistanaises sont totalement imaginaires et sans aucun fondement, les autorités compétentes de la République démocratique d'Afghanistan rejettent catégoriquement les accusations qu'elles constituent et déclarent qu'au lieu de lancer des calomnies et des mensonges aussi venimeux, les autorités pakistanaises feraient mieux de mettre fin à leurs multiples provocations et agressions armées contre la République démocratique d'Afghanistan."

Je vous prierais de bien vouloir faire diffuser la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 68, 69, 123, 124 et 129 de l'ordre du jour et comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Farid ZARIF

